

FCP IRADETT 100

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint du fonds commun de placement « *IRADETT 100* » comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **IRADETT 100** » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds commun de placement pour l'exercice 2014, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2014, le fonds commun de placement « **IRADETT 100** », n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en liquidité et quasi liquidité autorisé de 20% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.

Tunis, le 16/03/2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HLB GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	AC 1	426 584	450 006
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		396 834	418 644
b-Obligations et valeurs assimilées		29 750	31 362
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	112 104	124 925
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		112 104	124 925
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		538 688	574 931
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	1 699	1 668
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	PA 2	263	270
TOTAL PASSIF		1 962	1 938
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	CP 1	529 805	568 232
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	CP 2	6 921	4 761
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		27	-1 447
b-Sommes distribuables de l'exercice		6 894	6 208
ACTIF NET		536 726	572 993
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		538 688	574 931

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/10/2014	Du 01/01/2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	PR 1	16 312	16 135
a-Dividendes		14 689	14 505
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 623	1 630
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	PR 2	4 859	3 471
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 171	19 606
CH 1-Charges de gestion des placements	CH 1	-12 756	-12 761
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 415	6 845
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	CH 2	-684	-640
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 731	6 204
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-837	4
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 894	6 208
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		837	-4
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		65 172	-29 711
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-22 676	-2 156
_Frais de négociation		-879	-795
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		49 348	-26 457

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Du 01/01/2014</u>	<u>Du 01/01/2013</u>
	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	49 348	-26 457
a-Résultat d'exploitation	7 731	6 204
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	65 172	-29 711
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-22 676	-2 156
d-Frais de négociation de titres	-879	-795
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-4 730	0
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-80 885	-768
a-Souscriptions	4 845	0
_Capital	4 514	0
_Régularisation des sommes non distribuables	248	0
_Régularisation des sommes distribuables	83	0
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-85 730	-768
_Capital	-79 813	-790
_Régularisation des sommes non distribuables	-5 857	11
_Régularisation des sommes distribuables	-924	4
_Droit de sortie	864	8
VARIATION DE L'ACTIF NET	-36 267	-27 225
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	572 994	600 218
b-En fin de l'exercice	536 726	572 994
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	38 773	38 824
b-En fin de l'exercice	33 635	38 773
VALEUR LIQUIDATIVE	15,957	14,778
DIVIDENDES PAR PART	0,122	0
AN6-TAUX DE RENDEMENT	8,80%	-4,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

AC1 – Portefeuille Titres

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2014 à 426 584 DT contre 450 006 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Coût d'acquisition	458 866	547 448	-88 582
Actions et droits rattachés	411 825	498 807	-86 982
Titres OPCVM	18 241	18 241	0
Obligations et valeurs assimilées	28 800	30 400	-1 600
Plus ou moins-values potentielles	-33 232	-98 404	65 172
Actions et droits rattachés	-35 139	-98 938	63 799
Titres OPCVM	1 907	534	1 373
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	950	962	-12
Total	426 584	450 006	-23 422

L'état détaillé du portefeuille est présenté en Annexe I.

AC2 – Placements monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2014 à 112 104 DT contre 124 925 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Avoir en banque	110 918	148 667	-37 749
Intérêts courus/Avoir en banque	1 186	940	246
Encaissement et Décaissement / Transaction sur actions	0	-24 682	24 682
Total	112 104	124 925	-12 821

ETAT DU PORTEFEUILLE -TITRES

ARRETE AU 31/12/2014

Désignation du titre	Nombre titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2014	% ACTIF	% Capital émetteur
ACTIONS		411 825	376 686	69,93%	
ASSAD	4 000	36 876	32 052	5,95%	0,03%
ATB	4 500	29 312	19 634	3,64%	0,00%
ATL	2 000	4 700	5 358	0,99%	0,01%
ATTIJARI BANK	700	11 657	16 699	3,10%	0,00%
BNA	1 965	20 538	14 936	2,77%	0,01%
BT	267	2 347	2 812	0,52%	0,00%
BTE	1 502	45 765	37 385	6,94%	0,15%
CEREALIS	3 478	23 476	23 706	4,40%	0,07%
Ciments de Bizerte	6 000	51 478	38 640	7,17%	0,01%
City cars	732	8 015	8 398	1,56%	0,01%
Délice Holding	146	2 132	2 211	0,41%	0,00%
ECYCL	1 885	21 112	30 865	5,73%	0,03%
Monoprix	1 000	25 000	21 934	4,07%	0,01%
SOTEMAIL	8 500	21 250	24 225	4,50%	0,03%
OTH	4 000	26 450	28 820	5,35%	0,01%
SFBT	623	7 314	14 025	2,60%	0,00%
SOTUVER	2 683	19 091	14 113	2,62%	0,01%
TELNET	800	5 236	4 069	0,76%	0,01%
TGH	25 000	27 264	18 625	3,46%	0,02%
TPR	4 210	22 812	18 179	3,37%	0,01%
TITRES OPCVM		18 241	20 148	3,74%	
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	14	18 241	20 148	3,74%	0,04%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		28 800	29 750	5,52%	
<i>EMPRUNTS DE SOCIETES</i>					
ATB 2007/1 Catég D	400	28 800	29 750	5,52%	0,40%
TOTAL	74 405	458 866	426 584	79,19%	

Mouvement du portefeuille

	coût d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value latentes	Valeur au 31/12/2014	plus ou moins value réalisées
Solde au 31-12-2013	547 448	962	-98 404	450 006	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	109 973	0	0	109 973	
Emprunt de société	0	0	0	0	
Emprunt d'état	0	0	0	0	
Titres OPCVM	0	0	0	0	
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>					
Vente Actions	-196 955	0	0	-196 955	-22 676
Cession Emprunt de société	0	0	0	0	0
Cession Emprunt d'état	0	0	0	0	0
Remboursement Emprunt de société	-1 600	0	0	-1 600	0
Remboursement Emprunt d'état	0	0	0	0	0
Cession OPCVM	0	0	0	0	0
Variation des intérêts courus	0	-12	0	-12	
Variation des plus ou moins-values potentielles	0	0	65 172	65 172	
Solde au 31-12-2014	458 866	950	-33 232	426 584	-22 676

ACTIFS NET ET PASSIFS

PA1 – Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique enregistre les rémunérations à payer au gestionnaire et au dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014 à 1 699 DT contre 1 668 DT au 31/12/2013, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Gestionnaire	1 010	978	32
Dépositaire	689	690	-1
Total	1 699	1 668	31

PA2 –Autres créditeurs divers :

Le solde des autres opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014 à 263 DT contre 270 DT au 31/12/2013, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
CMF	49	47	2
Retenues à la source	214	223	-9
Total	263	270	-7

CP1 - Capital :

Les mouvements sur le capital en 2014 se détaillent comme suit :

- Capital au 31/12/2013	Montant
- Montant	568 232
- Nombre de titres	38 773
- Nombre de porteur de parts	1
Souscriptions réalisées	
- Montant	4 514
- Nombre de titres	308
- Nombre de porteur de parts entrants	0
Rachats effectués	
- Montant	79 813
- Nombre de titres	5 446
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Autres effets s/capital	
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-22 676
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 609
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	65 172
- Frais de négociation	-879
- Droit de sortie	864
- Capital au 31/12/2014	
- Montant	529 805
- Nombre de titres	33 635
- Nombre de porteurs de parts	1

CP2- -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	6 894	6 208	686
Sommes distribuables des exercices antérieurs	27	-1 447	1 474
Total	6 921	4 761	2 160

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 16 312 DT au 31/12/2014 contre 16 135 DT au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Revenus des actions	14 689	14 505	184
Revenus des obligations et valeurs assimilés	1 623	1 630	-7
Total	16 312	16 135	177

PR2 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à 4 859 DT contre 3 471 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	4 859	3 471	1 388
Total	4 859	3 471	1 388

CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014 à 12 756 DT contre 12 761 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Rémunération du gestionnaire	12 066	12 071	-5
Rémunération du dépositaire	690	690	0
Total	12 756	12 761	-5

CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2014 à 684 DT contre 640 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Redevance CMF	584	584	0
Services bancaires et assimilés	15	50	-35
Impôts et taxes	85	6	79
Total	684	640	44

4. Autres informations

4-1 Données par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	0,485	0,416	0,249	0,334
Revenus des placements monétaires	0,144	0,090	0,172	0,202
Total des revenus de placements	0,629	0,506	0,421	0,536
Charges de gestion des placements	-0,379	-0,329	-0,448	-0,387
Revenus Nets des placements	0,250	0,177	-0,027	0,149
Autres charges	-0,020	-0,017	-0,021	-0,018
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,230	0,160	-0,048	0,131
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,025	0,000	0,010	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,205	0,160	-0,038	0,131
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,025	0,000	-0,010	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,938	-0,766	-0,630	-0,293
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,674	-0,056	-0,741	0,086
Frais de négociation	-0,026	-0,020	-0,036	-0,044
Résultat net de l'exercice	1,467	-0,682	-1,455	-0,120
Droits d'entrée et droits de sorties	0,026	0,000	0,065	0,041
Résultat non distribuable de l'exercice	1,263	-0,842	-1,342	-0,210
Régularisation du résultat non distribuable	-0,167	0	0,042	0,195
Sommes non distribuables de l'exercice	1,096	-0,842	-1,300	-0,015
Distribution de dividendes	0,122	0	0,175	0,030
Valeur liquidative	15,957	14,778	15,460	16,973

4-2 Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,18%	2,18%	2,18%	2,18%
Autres charges/actif net moyen	0,12%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,32%	1,06%	-0,23%	0,74%
Nombre de parts	33 635	38 773	38 824	53 945
Actif net moyen	584 269	584 403	798 512	955 663

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2014 s'élève à 12 066 DT TTC contre 12 071 DT TTC au 31/12/2013.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2014 s'élève à 690 DT TTC contre 690 DT TTC au 31/12/2013.